

à la Colonie. Il n'y a pas eu de grandes plaintes cette année sur ce sujet non plus que sur les désordres qui arrivent depuis quelques années dans la traite de Montréal parce qu'on a empêché quatre vingt dix canots Outawas extrêmement chargés de pelleteries de descendre sur des appréhensions de peste que leur ont donné des libertins connus contre lesquels Monsieur le Gouverneur n'a pas voulu qu'on ait informé.

Si les coureurs de bois qui n'osaient descendre depuis trois ou quatre ans n'étaient venus et n'avaient apporté du Castor en très grande quantité on n'aurait pas pu en fournir aux fermiers ce qu'ils ne doivent faire passer en France, mais ce qui est de déplorable, c'est que presque toute la pelleterie est tombée entre trois ou quatre mains et que le commerce est ruiné, c'est ce que j'espère vous faire voir clairement par un mémoire particulier.

J'ai rendu une ordonnance conformément à ce que le Roi et vous, Monseigneur, m'ordonnez, touchant le méchant Castor sec qui doit être pris pour tout son poids, mais il est arrivé une difficulté sur une méprise qui a été faite à ce qu'il me semble dans la lettre du Roi par ces termes. Il faut sans difficulté le faire exécuter et obliger les fermiers à prendre le Castor pour tout son poids en déduisant vingt sous du prix de 4 et 10 sous que se vend ordinairement le Castor demi gras.

Comme j'ai un respect profond pour tout ce qui est écrit dans la lettre du Roi et que j'ai n'ose pas me donner la liberté de l'expliquer et que cependant j'ai bien vu que l'intention de Sa Majesté n'était que de ne pas confondre le méchant Castor sec qui ne se vend que dix sous et qu'il n'était point question de Castor demi gras qui ne se vend pas m. x comme il est porté par la dite lettre mais pas x sous. J'ai ordonné que le dit Castor sec serait pris pour tout son poids à x. s. à la charge néanmoins que les habitans et marchands qui porteraient du Castor demi gras au bureau de la Ferme de Sa Majesté se soumettraient de rapporter ce qu'ils auraient reçu pour chacune livre en plus avant qu'il ne semblait être porté par les ordres de Sa Majesté contenus dans la dite lettre ainsi que le prétendait l'agent des fermiers, s'il était ainsi ordonné par Sa Majesté.

Cependant, Monseigneur, permettez moi de vous dire qu'il ne serait pas juste qu'on leur accordât rien sur cette prétention par ce que les profits que faisaient les dits fermiers sur les habitans en ne prenant leur Castor sec que pour une livre et demie quoiqu'il en pesât souvent deux ne montait pas au qu'à cinq ou six livres tout au plus et si on diminuait de